

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 127

présenté par  
M. Tardy  
-----**ARTICLE 36 OCTIES**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le premier alinéa de l'article 7 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce décret détermine notamment les conditions dans lesquelles les élèves accomplissent, au cours de leur formation initiale, un stage en entreprise d'une durée continue d'au moins un mois. » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à instaurer un stage obligatoire en entreprise d'au moins un mois pour tous les élèves de l'ENA.